

La plume d'Or

Tout ce que vous devez savoir, sans même avoir à le demander

Édition février 2021

Le mot du Maire



Je tiens tout d'abord à remercier le personnel des services techniques dont les interventions, lors du dernier épisode neigeux début février, ont permis, par leur qualité, d'assurer la circulation sur l'ensemble du réseau de notre commune. Les actions préventives du mardi soir, le salage et le déneigement tôt le mercredi matin et à nouveau l'après-midi pour anticiper le gel du lendemain ont été

efficaces et vous ont permis de vous déplacer dès le mercredi matin et les jours suivants.

Voilà bientôt un an déjà que vous nous avez donné les rênes de la commune. Une année bien particulière qui bouscule toutes nos habitudes et nous oblige à adapter les modes de fonctionnement afin de continuer à assurer le Service Public, en nous préservant toutes et tous par le respect des règles sanitaires en vigueur.

Ainsi, l'ensemble des services est maintenu au maximum.

Avec mon équipe et l'ensemble du conseil municipal, des travaux ont été initiés dans chacune des commissions, dont certains se concrétisent déjà :

- Des travaux de réparation de voirie/trottoir sont prévus dans les semaines à venir, travaux issus du plan pluriannuel d'entretien de la voirie proposé par la commission Travaux ;
- La remise en valeur de l'arboretum prévue par la commission Cadre de vie ;
- Les premières réflexions sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme demandées à la commission Urbanisme ;
- La détermination des tarifs communaux 2021 travaillée par la commission Finances.

Les travaux du Cœur de Village avancent également ; vous avez pu avoir une première présentation dans le dernier bulletin municipal. Des panneaux d'informations seront bientôt installés pour vous éclairer encore un peu plus. Les réunions publiques étant toujours interdites, je reste également disponible si besoin d'informations plus précises ou d'échange sur ce projet.

L'installation des praticiens dans le Pôle Santé provisoire de Barjouville (situé dans l'ancienne école maternelle rue des Courraz) est imminente. Mme Roussel, déjà installée face à la mairie, sera la première. Les autres suivront courant mars et avril. Je vous en dirai plus à ce moment-là.

En attendant, bonne lecture.

Benoît DELATOUCHE
Maire de Barjouville

LA MAIRIE

VOUS INFORME ET VOUS ALERTE AVEC PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100%
GRATUIT

100%
ANONYME

0%
PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

Disponible gratuitement sur

AGENDA



La distribution des sacs pour déchets verts aura lieu le mardi 6 avril de 12h30 à 17h30 et le mercredi 7 avril de 9h à 17h30, sans interruption, au centre technique communal rue de Fort Mahon.

N'oubliez pas votre justificatif de domicile !



Nettoyage des voies communales

La balayeuse aspiratrice passera cette année dans les rues de Barjouville les 24 mars, 12 mai, 24 août et 3 décembre.

Conseils Municipaux :

Les prochains conseils auront lieu les mardis 16 mars, 6 avril, 25 mai et 6 juillet.



Elections :

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021. Des mesures spécifiques seront mises en place. La loi portant ce report est parue au Journal officiel le 23 février 2021.

Elles auront donc lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Sous la responsabilité de Mickaël DELACHAUME, les agents des services techniques interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune pour des actions diverses et essentielles pour la vie des Barjouillois :

- Entretien des bâtiments communaux, écoles, complexe sportif,
- Entretien sur la voirie, les espaces verts, plantations,
- Travaux neufs, aménagements divers (montage du chalet à l'école maternelle, rampe pour Personne à Mobilité Réduite au Pôle Santé ...)
- Maintenance du matériel, des véhicules ...
- En saison hivernale, déneigement des rues et accès aux bâtiments publics.

Sylvain SUREAU



de gauche à droite : Rémy OGER, André BOUCAUX, Jean PALMA, Raphaël MOREAU-PICHON, Fabien DURIX, Mickaël DELACHAUME.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Rue Jean de La Fontaine : l'avancement retardé par les températures très basses et la neige est partiellement rattrapé par le chevauchement des prestations de Chartres métropole sur les réseaux d'eaux pluviales et par les travaux de voirie.
- Pôle Santé : 3 des 5 salles destinées aux futurs praticiens sont terminées ; les 2 dernières le seront mi-mars. Les agents communaux ont réalisé les aménagements extérieurs. Afin de réaliser des économies d'énergie, tous les radiateurs ont été munis de robinets thermostatiques. Les élus ont visité l'ensemble des locaux le samedi 20 février.
- Les divers travaux d'entretien et de petites réparations sur l'ensemble de la commune vont démarrer début avril. Vous serez certainement impacté très localement et pendant une courte période ; soyez vigilants et compréhensifs.
- Les travaux de clôture et de réseaux au cimetière de Montmureau, eux aussi retardés par les intempéries puis par la Covid-19, vont reprendre très prochainement.

PRINCIPALES DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

- Renouvellement de la convention avec La Poste pour l'organisation de l'Agence Postale sur 9 ans,
- Adoption des tarifs municipaux pour 2021,
- Débat d'orientation budgétaire 2021,
- Approbation de la convention de gestion des voiries de la ZA avec Chartres métropole,
- Approbation des demandes de subventions pour les travaux d'une nouvelle salle sportive à dominante danse et gymnastique, de réhabilitation du lavoir et de la passerelle à la prairie,
- Approbation de la convention avec Chartres métropole pour la renaturation de l'Eure,
- Information sur l'avancement du projet « Cœur de Village ».

LES ENFANTS DE L'ASSOCIATION « COUCOU LES P'TITS LOUPS » FÊTENT LE CARNAVAL.

Vendredi 19 février 2021, il flottait comme un air de fête dans les rues de la commune. Avec le soutien de la Mairie, les enfants, déguisés de leur plus beau costume, ont défilé en faisant résonner leurs maracas et en s'amusant parmi les bulles de savon. Les assistantes maternelles ont aussi profité de ce moment de convivialité.

« *Quel bonheur pour petits et grands de se retrouver en ces temps incertains* », ajoute la Présidente de l'association.

Alexandra RAHIMIAN



LES GESTES BARRIÈRES



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Santé
publique**
France

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

 <p>Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro- alcoolique</p>	 <p>Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir</p>	 <p>Se moucher dans un mouchoir à usage unique</p>
 <p>Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire</p>	 <p>Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres</p>	 <p>Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)</p>
 <p>Éviter de se toucher le visage</p>	 <p>Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour</p>	 <p>Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades</p>
 <p>Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)</p>		

W43833-001-2003 - 14 octobre 2020

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



VIVRE EN BON VOISINAGE

A l'approche du printemps, il est bon de rappeler quelques règles de bon sens :

- Travaux de bricolage ou de jardinage autorisés :
 - Les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Les chiens doivent être tenus en laisse, même à la prairie et autour de l'étang.
- Les feux au sol (ou sur les tables !), sont interdits à la prairie.
- Respectez un couloir d'1m40 (largeur d'une poussette ou d'un fauteuil pour handicapé) entre la limite de propriété et votre véhicule en stationnement.
- Élaguez vos haies et arbustes en limite de propriété.

Pour vivre mieux et ensemble

BARJOUVIVRE

Notre société subit les effets de la pandémie. Les plus anciens, conscients de leur fragilité face au virus, s'appliquent un confinement strict qui les éloigne de leurs proches et les enferme dans la solitude. Les plus jeunes voient ces années, normalement pleines de promesses, leur échapper et leurs cursus scolaires remis en cause. La grande majorité se résignent à seulement travailler parce qu'ils n'ont pas le choix alors que certains sont empêchés de travailler pour cause de responsabilité envers tous les autres.

Les institutions municipales n'échappent pas au marasme ambiant. Les séances du conseil municipal, ayant lieu pendant les horaires de confinement, se déroulent sans public et la distanciation sociale ne favorise pas un réel débat entre les conseillers. Pour cause de sécurité sanitaire, la plupart des commissions municipales ne se sont pas réunies ; quant à la commission consultative, elle semble oubliée. Faute de débats préalables, les conseillers sont, en partie, mis devant le fait accompli et la réunion de conseil municipal tend à devenir une simple chambre d'enregistrement.

La Covid 19 serait-elle également dangereuse pour la démocratie locale ?

Alain TOUTAY,
Brigitte BEUREL,
Jean-françois AUCORDIER